



Addendum au Programme de l'UICN 2021-2024

Effets et incidences de la pandémie de COVID-19 et de la santé sur le Programme de l'UICN Nature 2030

Congrès mondial de la nature
Marseille, France
3 au 10 septembre 2021



Addendum au Programme de l'UICN 2021-2024

Effets et incidences de la pandémie de COVID-19 et de
la santé sur le Programme de l'UICN Nature 2030

Approuvé par le Congrès mondial de la nature de l'UICN le 8 septembre 2021

Addendum au Programme de l'UICN 2021-2024

Effets et incidences de la pandémie de COVID-19 et de la santé sur le Programme de l'UICN Nature 2030

1. Portée, structure et objet du présent addendum

Fin 2019, tandis que l'UICN consultait ses Membres sur la présentation et le contenu du Programme de l'Union 2021-2024 (**Nature 2030**), la pandémie de COVID-19 faisait son apparition. En février 2020, le Conseil de l'UICN s'est demandé s'il fallait réviser le texte pour tenir compte des conséquences prévisibles de cette pandémie qui se préparait à causer la pire perturbation mondiale depuis 70 ans. Le Conseil a conclu que la COVID-19 ne changeait fondamentalement ni la logique, ni la structure de **Nature 2030** et qu'elle renforçait sa pertinence et son importance. Toutefois, le Conseil a décidé de préparer un bref document d'accompagnement pour aborder les incidences plus générales de la pandémie et de la santé humaine sur le Programme de l'UICN 2021-2024. Ce document est présenté dans un addendum officiel du Programme pour être discuté et approuvé par les Membres de l'UICN.

Le présent document découle de la décision du Conseil et, plutôt que de créer un nouveau thème à part entière, inscrit la question dans les cinq domaines prioritaires du Programme et les trois catalyseurs. L'addendum propose des orientations stratégiques de haut niveau pour que tous les constituants de l'UICN soient en mesure d'interpréter comment les ambitions actuelles de **Nature 2030** peuvent être pleinement exploitées dans le contexte de la pandémie et de la reprise post-pandémique, dans ce que l'on a appelé « l'ère des pandémies »¹. L'addendum reprend la structure de **Nature 2030** et le discours est organisé selon les domaines prioritaires du Programme (Humanité, Terres, Eau, Océans et Climat, abordant spécifiquement « la COVID-19 et la reprise post-pandémique » puis, généralement, « la santé et la conservation » dans chaque cas) et les catalyseurs (Technologie, Sensibilisation du public et Finances).

2. Introduction

L'UICN exprime sa sympathie profonde, ses sincères condoléances et sa solidarité à ses nombreux collègues, dans le monde entier, qui souffrent de la pandémie de COVID-19 et de ses suites.

L'émergence de la COVID-19, au début de 2020, nous a cruellement rappelé la vulnérabilité de l'humanité, des moyens d'existence et de l'économie face aux changements qui se produisent dans la biosphère. La COVID-19 n'est pas la première maladie zoonotique apparue depuis un siècle. Sur les centaines de nouvelles maladies ayant émergé durant ce laps de temps, 60% environ étaient des zoonoses (maladies transmissibles des animaux aux êtres humains)² et plus des deux tiers (70%) ont pour origine les animaux sauvages (par opposition aux animaux domestiques), selon des études récentes³. La virulence et la transmissibilité de la COVID-19 illustrent à quel point il importe de comprendre les conditions sociales, économiques et écologiques qui favorisent l'émergence des zoonoses. Ces causes profondes des pandémies sont liées aux bouleversements environnementaux qui entraînent l'érosion de la biodiversité et le changement climatique. Selon le rapport de l'atelier de l'IPBES sur la biodiversité et les pandémies, l'exploitation non durable qui découle des changements d'affectation des sols, de l'expansion et de l'intensification de l'agriculture, du commerce et de la consommation d'espèces sauvages et d'autres facteurs, perturbent les interactions naturelles entre les espèces sauvages et leurs microbes, augmentent les contacts entre les espèces sauvages, les animaux domestiques et les populations humaines et leurs pathogènes, ce qui est à l'origine de presque toutes les pandémies.

¹ IPBES (2020). *Workshop Report on Biodiversity and Pandemics of the Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. Daszak, P. et al. Bonn, Germany: IPBES Secretariat.

² Lloyd-Smith J.O. et al. (2009). 'Epidemic Dynamics at the Human-Animal Interface'. *Science* 326:1362–1367.

³ Allen T. et al. (2017). 'Global hotspots and correlates of emerging zoonotic diseases'. *Nature Communications* 8(1); Jones, K.E. et al. (2008). 'Global trends in emerging infectious diseases'. *Nature* 451: 990–993.

Les maladies zoonotiques menacent la santé publique et celle du bétail et des espèces sauvages. Le fardeau des maladies est souvent porté de manière disproportionnée là où les systèmes de santé sont les plus faibles, par ceux qui dépendent le plus du bétail vulnérable et ceux qui travaillent et récoltent des aliments, des fibres et des combustibles dans les habitats naturels.

La pandémie de COVID-19 a eu un effet spectaculaire, même s'il n'est pas encore entièrement compris, sur la société et sur les progrès, au niveau mondial, des Objectifs de développement durable (ODD). Outre les 155 millions de cas et 3,2 millions de décès à l'échelle mondiale (en mai 2021), la pandémie a abaissé l'espérance de vie d'une année au moins dans plusieurs pays ; ses effets sur l'espérance de vie à l'échelon mondial doivent encore être déterminés. Outre la mortalité et la morbidité liées à la COVID-19, les études indiquent que les déclinés du PIB associés à la pandémie auront d'autres incidences sur l'espérance et la qualité de vie. L'année 2020 a enregistré une contraction économique mondiale estimée, par le Fonds monétaire international, à 3,5 %. Selon l'Organisation internationale du travail, près de 9 % des heures de travail mondiales ont été perdues en 2020, ce qui équivaut à 255 millions d'emplois à plein temps. Simultanément, la chute des revenus, conjuguée au coût des mesures d'urgence adoptées pour lutter contre la pandémie, a porté la dette publique mondiale à des niveaux jamais vus depuis la période de reconstruction qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. La pandémie a également eu des répercussions majeures sur la conservation des espèces sauvages avec, par exemple, la suspension des patrouilles anti-braconnage qui a abouti à une recrudescence de l'exploitation illégale du bois et du braconnage, et la perte de revenu des aires protégées et conservées ainsi que des activités de conservation connexes. La gestion de la pandémie a eu d'autres incidences sur les systèmes gérés par les êtres humains comme l'abattage d'animaux élevés pour la production. Tout cela signifie que les incidences de la pandémie de COVID-19 pourraient persister des années durant, exacerbant les inégalités, réduisant les dépenses sociales publiques, y compris pour la conservation, et anéantissant certains des progrès accomplis pour atteindre les objectifs mondiaux, y compris les ODD, pendant la décennie écoulée. Au moment où la nature s'appauvrit à un rythme sans précédent dans l'histoire de l'humanité et compte tenu de ce qu'il nous faut encore apprendre sur les liens entre la santé humaine, l'environnement et le rôle de la nature, il est un impératif plus vital que jamais : celui de protéger et de conserver la nature. Du côté positif, il y a eu une reconnaissance accélérée, dans de nombreux pays, de l'importance de l'accès à la nature et une appréciation de la valeur d'un environnement sain pour la santé et le bien-être humains. Certains signes montrent que cela pourrait se traduire par un investissement supplémentaire dans les initiatives positives pour la nature, pour « reconstruire en mieux ».

3. Effets et incidences de la COVID-19 sur les domaines prioritaires du Programme

3.1. L'humanité

3.1.1. L'humanité, la COVID-19 et la reprise post-pandémique

La pandémie de COVID-19 met clairement en lumière l'inégalité sociale, l'inégalité sanitaire et l'inégalité économique et frappe de manière disproportionnée les groupes vulnérables sur le plan économique. Elle fait aussi ressortir l'importance des avantages de la nature pour le bien-être humain et de restaurer les liens entre l'humanité et la nature. Tandis que le monde se mobilise pour la reprise post-pandémique, l'UICN prônera une reprise durable plaçant la nature et l'équité au cœur des politiques économiques et tenant compte des déterminants environnementaux et socio-économiques de la santé. L'UICN s'efforcera de trouver des solutions aux inégalités économiques et sociales persistantes, en particulier pour ceux qui sont économiquement marginalisés, en matière de droits aux ressources naturelles et d'avantages qui en découlent, que des chocs mondiaux tels que la COVID-19 exacerbent. L'UICN se fera le champion d'une gouvernance des ressources naturelles renforcée au sein de l'approche écosystémique, en tant que riposte post-pandémique appropriée, travaillera en collaboration avec les gouvernements et les défenseurs de l'environnement, entre autres, pour soutenir le leadership des gardiens des ressources naturelles dont la voix est marginalisée et dont la compétence n'est pas reconnue, notamment les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes et les jeunes.

3.1.2. L'humanité, la santé et la conservation

Pour l'Organisation mondiale de la santé, la nature est vitale pour la santé ; au cœur de cette notion, il y a le concept interdisciplinaire « **Une Seule Santé** » qui adopte une approche collaborative, multisectorielle et interdisciplinaire, reconnaît et incorpore les liens entre la santé humaine, la santé animale et la santé des plantes, ainsi que leur dépendance vis-à-vis d'environnements fonctionnels pour obtenir des résultats optimaux en matière de santé et de bien-être pour tous. L'UICN contribuera à l'avancement de la politique « Une Seule Santé » pour aider à réduire le risque de contagion zoonotique et à prévenir et contenir les maladies infectieuses émergentes. L'UICN encouragera l'intégration de la santé environnementale dans les politiques de santé et vice versa, fera progresser l'atténuation de la pollution et d'autres effets sur l'environnement préjudiciables aussi bien à la nature qu'à la santé humaine, et soutiendra le développement des cadres juridiques, politiques et opérationnels requis. Les activités nécessaires à cet effet vont du soutien à la sauvegarde des connaissances, des droits et des pratiques autochtones et locaux qui sous-tendent la santé environnementale, jusqu'à l'élaboration de cadres réglementaires éliminant l'empiètement illégal ou non durable et veillant à ce que le prélèvement, l'utilisation et le commerce d'espèces sauvages soient légaux, efficacement gérés et durables⁴ et ne posent aucun risque important de contagion pathogène, et soutenant l'utilisation légale et durable de la biodiversité ainsi que le respect de l'état de droit en matière d'environnement.

3.2. Les terres

3.2.1. Les terres, la COVID-19 et la reprise post-pandémique

Ce domaine du Programme contribuera à « reconstruire en mieux ». Il aidera à surmonter les effets considérables de la COVID-19 sur les économies rurales et veillera à ce que l'investissement consacré à la relance contribue à la prévention de la transformation non durable des écosystèmes, du commerce non durable des espèces sauvages, de l'utilisation non durable des médicaments traditionnels, du tourisme non durable et de l'agriculture non durable, tout en renforçant la santé des terres, la résilience communautaire et l'utilisation, le commerce, le tourisme et les chaînes d'approvisionnement durables. Les Solutions fondées sur la nature (SfN), adoptées à l'échelle de la société, serviront de guide à la restauration et à la gestion durable des paysages productifs et urbains, apportant de multiples avantages à la société. L'investissement dans la gestion durable d'écosystèmes d'importance critique, y compris la gouvernance et la gestion efficaces des aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, aidera à protéger les sociétés de chocs futurs, à réduire les risques de zoonoses et à atténuer la perte de biodiversité. L'intégration pleine et entière d'une comptabilité du capital naturel dans la gestion de paysages productifs et dans les empreintes nationale et internationale du commerce et de la consommation qui en sont les moteurs recevra une attention accrue.

3.2.2. Les terres, la santé et la conservation

La gestion efficace des écosystèmes atténuera les risques de zoonoses en maintenant et restaurant l'intégrité et les fonctions des écosystèmes naturels, en réduisant l'exposition et la vulnérabilité aux catastrophes naturelles, et en limitant les activités humaines qui menacent les espèces sauvages. Les mesures prises pour conserver, restaurer et gérer de façon durable les écosystèmes d'importance critique qui soutiennent la productivité des terres et du sol et les moyens d'existence, y compris les agroécosystèmes, contribueront à la sécurité alimentaire et de l'eau, avec des avantages pour la santé humaine et le bien-être. La contribution des aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, avec leurs valeurs médicinale, récréative, culturelle, psychologique et pédagogique, sera renforcée, y compris en milieu urbain. Des Solutions fondées sur la nature, destinées à améliorer les conditions de vie en milieu urbain, seront développées et réduiront l'empreinte écologique des centres urbains.

3.3. L'eau

3.3.1. L'eau, la COVID-19 et la reprise post-pandémique

La COVID-19 a mis en lumière l'importance de l'eau face à la pandémie, témoin le rôle du simple lavage des mains comme méthode de prévention cruciale. La reprise post-pandémique doit maintenir et restaurer

⁴ Définition CDB. <https://www.cbd.int/convention/articles/?a=cbd-02>

le fonctionnement des systèmes d'eau douce naturels par des applications pratiques et par une réforme politique et réglementaire. Pour assurer un accès adéquat et durable à une eau de qualité acceptable, il faut renforcer la gestion de la ressource en y intégrant des Solutions fondées sur la nature et résoudre la question des droits et de l'accès à l'eau. En outre, la sécurité de l'eau est essentielle pour prévenir de futures pandémies et les combattre. L'exploitation durable des eaux intérieures doit être un élément essentiel de la gestion post-pandémique des ressources naturelles. En effet, avec la paupérisation croissante causée par les impacts économiques induits par la pandémie, ces ressources (par exemple, les pêcheries intérieures) font face à des risques accrus d'exploitation non durable. L'UICN déterminera et abordera les incidences de la santé humaine sur l'intégrité des écosystèmes d'eau douce, les espèces, les investissements pour la restauration et les mesures de gestion durable. Par ailleurs, l'UICN encouragera le rôle central des femmes, des groupes autochtones et marginalisés, des jeunes et des communautés locales à la fois dans la gestion des ressources aquatiques et dans les activités de reprise post-pandémique.

3.3.2. L'eau, la santé et la conservation

L'investissement dans la gestion durable, la protection des espèces et des habitats, et la restauration des écosystèmes d'eau douce à toutes les échelles est fondamental si l'on veut satisfaire les besoins de sécurité alimentaire et de santé sous-jacents dans les ODD 2, 3 et 6. En outre, cet investissement devrait accélérer l'action dans le cadre de l'ODD 15 pour faire en sorte que les systèmes d'eau douce puissent, à l'avenir, fournir des services et des avantages essentiels à l'humanité et à la nature. L'UICN aidera à identifier les investissements pour les Solutions fondées sur la nature et prendra des mesures en faveur de l'eau, de l'assainissement et de la santé. Ainsi, la biodiversité aquatique et l'intégrité des écosystèmes seront maintenues par la préservation de la qualité des sources d'eau, la réduction de la pollution et le maintien ou la restauration de ces systèmes pour maximiser leur fonctionnement. L'Union s'efforcera de préparer et trouver les meilleures évaluations et connaissances scientifiques à l'intention des décideurs.

3.4. Les océans

3.4.1. Les océans, la COVID-19 et la reprise post-pandémique

Protéger et restaurer la biodiversité marine et la santé des écosystèmes sont parmi les clés qui permettront de renforcer la résilience et de réduire le risque d'émergence et la propagation de futures maladies. À court terme, il faut évaluer l'effet domino sur les océans de différentes mesures prises contre la COVID-19 comme par exemple, l'augmentation de la pollution par les plastiques. Plus généralement, il importe d'évaluer les incidences des interventions sectorielles post-pandémiques sur les océans et leurs ressources pour élaborer des méthodes de gestion réduisant le risque de conséquences négatives imprévues. Sachant que les facteurs de stress anthropiques ont des incidences plus lourdes que la pandémie sur certains secteurs océaniques, par exemple la mariculture, il faut, de toute urgence, traiter la pandémie à la racine et engager la reprise économique de telle sorte qu'elle s'attaque aux impacts cumulatifs exercés sur le milieu marin. Le Programme de l'UICN permettra de gérer de manière proactive les nouveaux risques dus à la pandémie de COVID-19, ainsi que les risques issus des changements climatiques. La gestion intégrée des zones côtières et la planification spatiale marine sont essentielles pour catalyser une « reprise bleue » durable et équitable et promouvoir une planification à long terme reposant sur la gestion intégrée des océans. L'application de la Norme mondiale de l'UICN pour les Solutions fondées sur la nature afin de conserver et restaurer les écosystèmes côtiers et marins fait partie intégrante d'une reprise post-pandémique soutenant des communautés côtières plus résilientes.

3.4.2. Les océans, la santé et la conservation

La pollution des océans menace la santé de plus de trois milliards de personnes selon les travaux de recherche de l'Observatoire mondial de la pollution et de la santé (*Global Observatory on Pollution and Health*) du Boston College. Les interactions entre l'océan et la santé humaine sont nombreuses, complexes et leurs effets cumulatifs sont pratiquement inconnus. Les plastiques, les métaux toxiques, les eaux usées, le ruissellement agricole et le bruit sous-marin nuisent aux services que procure l'océan. Les communautés de pêcheurs côtiers, les petits pays insulaires et les peuples autochtones sont les plus vulnérables. Le Programme prônera une démarche intersectorielle intégrée pour traiter les risques que font peser sur la santé humaine les activités ayant des impacts négatifs sur les milieux côtier et marin tout en

créant des tampons : la protection et la restauration des écosystèmes marins. Cette action repose sur une prise de décisions globale et scientifique au service de l'humanité et de la planète.

3.5. Le climat

3.5.1. *Le climat, la COVID-19 et la reprise post-pandémique*

La reprise qui suivra la pandémie de COVID-19 coïncide avec une période charnière dans les efforts déployés pour s'attaquer aux causes du changement climatique et soutenir l'adaptation au changement climatique afin de se préparer aux effets climatiques actuels et futurs et d'y réagir. Impossible de remplacer l'une par l'autre. Les interventions en faveur de la relance post-pandémique offrent aux gouvernements une occasion unique d'accélérer la transition vers une économie à faibles émissions tout en s'attaquant à la crise de la biodiversité pour créer un monde neutre en émissions, positif pour la nature, en appui aux objectifs convenus dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat. Investir dans les Solutions fondées sur la nature peut stimuler l'activité économique, créer des emplois, soutenir les moyens d'existence et réduire les inégalités tout en stockant le carbone et renforçant la résilience. Il s'agit là d'une mesure de relance d'importance critique, climato-intelligente, qui sera soutenue et prônée par le domaine du Programme de l'UICN sur le climat.

3.5.2. *Le climat, la santé et la conservation*

L'interaction entre le changement climatique, la santé humaine et le monde naturel, emprunte des voies nouvelles et complexes. Dans certains cas, ces interactions augmentent les risques pour la santé humaine que la société ne comprend pas encore parfaitement (par exemple, en changeant les modes de propagation des maladies) dans d'autres cas elles présentent des risques que nous sommes déjà en mesure d'affronter (par exemple, l'atténuation des effets des îlots de chaleur urbains grâce aux Solutions fondées sur la nature). L'UICN examinera et recensera ces interactions au moyen d'évaluations scientifiques et s'efforcera d'identifier des interventions en mesure de maximiser les retombées positives et de minimiser les résultats négatifs pour l'humanité et pour la nature. Elle étudiera aussi les incidences sur la santé des ripostes au changement climatique dans la mesure où celles-ci influent sur la nature. La participation des Membres de l'UICN sera cruciale pour traiter des questions liées à la santé et à la biodiversité lors des différentes réunions de haut niveau qui se dérouleront dans les années qui viennent.

4. *Effets et incidences de la COVID-19 sur les catalyseurs*

4.1. Technologie, données et innovation

L'effet le plus évident de la COVID-19 sur la technologie a été la généralisation du télétravail, indispensable pour maintenir la productivité pendant le confinement et la distanciation physique. Le télétravail implique des réunions virtuelles, des webinaires, la programmation des horaires, la participation du public, le vote, le partage de documents et la formation. Par sa nature décentralisée, l'UICN a déjà cette culture faisant appel à ces technologies mais il est essentiel qu'elle continue d'y adhérer malgré les difficultés, à savoir, la participation dans des régions où il y a peu de connectivité, l'augmentation des coûts avec la demande croissante en services TI et l'expansion de la criminalité sur internet.

Un des effets négatifs de la dépendance croissante à l'égard de la technologie a été de déconnecter la société (en particulier les jeunes) de la nature. Le « syndrome de manque de nature » qui en résulte diminue l'engagement pour la conservation et induit des effets préjudiciables sur la santé causés par l'impression « d'être en ligne » en permanence. L'UICN s'attaquera à ce problème en encourageant l'expansion de la science citoyenne pour mobiliser la participation du public à la collecte de données massives pour la conservation (y compris, par exemple, au suivi de la biodiversité, à la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, etc.), avec pour avantage corrélatif d'améliorer la santé physique et mentale. La pandémie de COVID-19 devrait aussi être l'occasion de renforcer les capacités technologiques et de collecte de données pour mieux surveiller les écosystèmes et la vie sauvage et pour détecter, de façon précoce, les contagions zoonotiques, par exemple en améliorant l'interopérabilité des systèmes de suivi pour garantir le consentement libre, préalable et en connaissance de cause.

4.2. Communication, éducation et sensibilisation du public

La diffusion des travaux de l'Union sur la pandémie et la santé humaine en général est d'importance critique pour assurer l'adhésion et l'impact. Pour optimiser la contribution du Programme à la reprise post-pandémique et à la santé humaine, y compris la prévention de futures pandémies, il faut cibler différents publics, à l'intérieur et à l'extérieur de la sphère institutionnelle et collaborer avec eux. Pour cela, il sera vital que l'Union capitalise sur la diversité de ses Membres et fasse appel aux forces et à l'influence de ses différents éléments. Les Membres de l'UICN, qui comprennent de multiples États et organismes gouvernementaux, des ONG et des organisations de peuples autochtones, sont particulièrement bien placés pour informer et mobiliser les publics nécessaires à une mise en œuvre améliorée du Programme.

Il est impératif de rassembler cette diversité de capacités en communication dans une démarche cohérente et coordonnée. À cet effet, l'Union renforcera ses programmes de communication, d'éducation et de sensibilisation du public en tirant pleinement parti des forces de ses Membres et de ses Commissions, en particulier par la communication virtuelle (réseaux électroniques, réseaux sociaux, webinaires, etc.) devenue si cruciale pendant la pandémie et en comptant sur l'appui du Secrétariat, le cas échéant. Elle mettra aussi en valeur les « côtés positifs » de la réponse aux impacts de la pandémie, par exemple dans les aires protégées, et encouragera les solutions en faveur d'une relation différente avec la nature pour réduire le risque de futures zoonoses. La plateforme de solutions PANORAMA peut aider à systématiser et diffuser de tels exemples. Les Membres de l'UICN, dans leur grande diversité, pourraient, par exemple, renforcer leur implication dans les réseaux « Une Seule Santé » pour surveiller les maladies infectieuses et prévenir les pandémies à toutes les échelles.

4.3. Investissements et viabilité financière

Les effets économiques de la pandémie ont été brutaux : perte de vies et de moyens d'existence et ralentissement sévère de l'activité économique. Les pays ont réagi en adoptant des programmes de relance économique sans précédents mais, malgré l'appel à « reconstruire en mieux », la nature ne figure pas encore de manière significative, à tous les niveaux, malgré les signes encourageants que l'on peut détecter dans plusieurs pays. Cependant, plus que jamais, les acteurs économiques reconnaissent leur dépendance par rapport à la nature. L'UICN continuera de servir de leader et d'apporter son assistance au fil de l'évolution vitale et nécessaire vers un développement économique et des flux financiers positifs pour la biodiversité et la nature, encouragés par exemple par une comptabilité tenant pleinement compte du capital naturel.

Si l'on veut éviter les risques de futures pandémies associés à la dégradation de la nature, s'attaquer aux moteurs directs et indirects de la dégradation et de l'érosion de la nature est une haute priorité. Le ralentissement économique et les confinements ont eu pour effet, même s'il était temporaire, de réduire les pressions sur la nature et de mettre en relief son importance pour le bien-être et le renouveau. Le bien-être physique et mental des êtres humains, en particulier les jeunes, a été mis à l'épreuve. Une nouvelle économie qui valorise et intègre la nature dans la prise de décisions économiques et en matière d'investissements, doit devenir la nouvelle réalité. Les dépenses privées et publiques, la comptabilité et les investissements doivent tenir compte des impacts sur l'environnement et être régulièrement soumis à des évaluations des risques pour l'environnement, la société et la gouvernance. En outre, les gouvernements sont vivement encouragés à prendre des mesures pour éliminer les subventions, directes et indirectes, préjudiciables à la biodiversité.

Intégration de nouveaux efforts post-pandémiques dans les travaux des Commissions de l'UICN dont les mandats ont été approuvés pour 2021-2024

Commission de la gestion des écosystèmes (CGE)

La CGE a créé un groupe thématique sur la santé humaine et la gestion des écosystèmes qui déploie une expertise en matière de recherche interdisciplinaire pour examiner les liens entre l'émergence et la propagation des zoonoses, la santé et le bien-être humains, les changements d'affectation des sols, la dégradation des écosystèmes et l'érosion de la biodiversité. Ce groupe a conçu un modèle

conceptuel (IGNITE) comme contexte théorique, en vue d'améliorer la surveillance à long terme de l'émergence de maladies infectieuses. La CGE contribue également à des expériences sur le terrain afin d'améliorer la connaissance des mécanismes de transmission des zoonoses, les voies qui exposent les populations humaines à l'infection, et les stratégies de gestion écosystémique pouvant aider à atténuer ces risques.

Commission de l'éducation et de la communication (CEC)

La CEC a réagi à la crise de COVID-19 en intégrant l'interface santé-biodiversité dans les travaux de l'UICN sur l'éducation, #NaturePourTous, et l'engagement des jeunes à l'échelle de l'Union à travers deux grandes initiatives portant sur l'accès à l'apprentissage à distance. La première, [Zone de découverte #NaturePourTous](#), est un référentiel gratuit, ouvert et collectif de matériel pédagogique relatif à la nature. Ainsi, les partenaires de #NaturePourTous et les membres de la Commission, entre autres, peuvent partager les ressources et accéder à une base de données riche de près de 400 ressources en 15 langues. La deuxième était le tout premier [Sommet mondial des jeunes](#) de l'UICN, en avril 2020, entièrement virtuel et gratuit pour permettre une plus grande inclusivité. Le Sommet a atteint beaucoup plus de 10 000 personnes dans le monde entier, renforçant les liens entre les jeunes leaders et les réseaux mondiaux, encourageant l'apprentissage interdisciplinaire, offrant un espace de dialogue sur la conservation, et donnant une impulsion aux mouvements de jeunes, en plein essor, pour la nature et le climat.

Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES)

La série des Dialogues #BuildBackBetter [reconstruire en mieux] de la CPEES s'est intéressée à des thèmes qui vont de la spiritualité aux changements environnementaux, pour produire un ensemble de recommandations relatives à la période post-pandémique. La CPEES a intégré ces recommandations dans son plan de recherche, y compris en repensant la conservation, l'économie circulaire, la biodiversité et la santé humaine, et les impacts de la reprise sur les communautés et l'égalité entre les sexes. Ce plan de recherche guidera la réponse globale de la CPEES au monde post-pandémique en fournissant la base de la défense des changements transformateurs, la reprise équitable et la justice sociale pour traiter la crise climatique. La CPEES organisera six dialogues de plus avant le Congrès mondial de la nature de l'UICN et publiera plusieurs documents de recherche.

Commission pour la sauvegarde des espèces (CSE)

La CSE a publié des exposés sur les relations entre les espèces et la santé humaine, notamment : [Lignes directrices pour travailler avec des mammifères sauvages en liberté pendant la pandémie de COVID-19](#), [L'heure est venue de créer une Autorité mondiale de la santé pour les espèces sauvages](#), [Les Grands singes, la COVID-19 et le SARS CoV-2](#), [Recommandations sur les moyens de réduire le risque de transmission du SARS-CoV-2 des humains aux chauves-souris](#), et [Déclaration sur les liens possibles entre les pangolins et le coronavirus](#). Une analyse de situation de la CSE sur le rôle des espèces sauvages et les risques qu'elles présentent en matière d'émergence de maladies infectieuses pour l'humanité est en cours pour examiner, entre autres, la fréquence des infections directes, naturellement transmises aux êtres humains (zoonoses) à partir de réservoirs d'espèces sauvages et les risques d'émergence de pathogènes à partir du commerce des espèces sauvages en comparaison avec le commerce des animaux domestiques.

Commission mondiale du droit de l'environnement (CMDE)

La CMDE met ses compétences au service de la promotion de moyens juridiques et réglementaires d'éviter la contamination zoonotique de maladies infectieuses, notamment en renforçant les lois qui protègent la santé des espèces sauvages et réduisent la fragmentation des habitats, en partenariat avec Global Pandemic Network et le Conseil international du droit de l'environnement, entre autres. La CMDE déploie également ses connaissances en matière de planification spatiale, de lois sur l'occupation des sols et d'évaluations de l'impact environnemental à tous les niveaux pour contribuer, sur le plan juridique, au concept global « Une Seule Santé », défini par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en 2017 [UNEP/EA.3/RES 4 (2017)].

Commission mondiale des aires protégées (CMAP)

Il y a longtemps que la CMAP se fait le champion du rôle que peuvent jouer les aires protégées en faveur de la santé physique et mentale des sociétés. Le Groupe de spécialistes de la santé de la CMAP collabore avec des organismes du domaine des aires protégées et autres partenaires pour promouvoir les aires protégées en tant que Solution rentable et fondée sur la nature pour les stratégies nationales et locales de santé publique. La CMAP a créé un groupe spécial qui étudie les effets de la pandémie sur les aires protégées, le tourisme d'observation des espèces sauvages et les moyens d'existence communautaires et a publié une édition spéciale du journal *PARKS*, consacrée à la COVID-19 en tant que base de connaissances pour l'action à venir. Elle encourage l'investissement dans les aires protégées, dans le cadre de programmes de relance économique post-pandémique comme moyen de prévenir les pandémies futures et de s'attaquer à d'autres problèmes d'envergure mondiale.

5. Effets et incidences de la COVID-19 sur le leadership et les partenariats

Le Programme Nature 2030 (2021-2024) intégrant des perspectives post-pandémiques et sanitaires ne peut être appliqué que grâce aux partenariats et au leadership identifiés dans **Nature 2030**. Comme le dit clairement ce document, l'échelle de la tâche, dans la prochaine décennie, est immense et exigera un leadership à tous les niveaux. La collaboration avec des partenaires institutionnels et individuels, notamment les gouvernements, le secteur privé (entreprises et institutions financières), les organisations internationales et les ONG, mais aussi les particuliers, les écologistes locaux, les communautés et les peuples autochtones, sera vitale pour produire les preuves, les outils et l'élan en faveur d'une reprise post-pandémique durable. Pour que ces aspirations deviennent réalité, le rôle de groupes tels que les peuples autochtones, les femmes et les jeunes, est capital. De nouveaux partenariats seront aussi nécessaires, en particulier avec les secteurs financiers, publics et privés qui détermineront où et comment les ressources post-pandémiques sont priorisées et attribuées. Le concept « Une Seule Santé », qui exprime l'interdépendance entre la santé de l'environnement, la santé animale et la santé humaine, en particulier, appelle à conclure de nouvelles alliances et de nouvelles collaborations. Les initiatives de l'UICN, *Finance for Nature* (Financement pour la nature) et *Nature-based Recovery* (Reprise fondée sur la nature), offriront des moyens et des outils clairs et opportuns pour mobiliser les Membres en vue de faire participer ces secteurs. Enfin, il faudra s'appuyer sur les travaux des Commissions de l'UICN et nouer une alliance plus étroite et plus stratégique avec le secteur de la santé, tant aux niveaux international que national, pour intégrer les perspectives « Une Seule Santé » dans la politique de santé publique.



UNION INTERNATIONALE POUR
LA CONSERVATION DE LA NATURE

SIEGE MONDIAL
Rue Mauverney 28
1196 Gland, Suisse
Tel +41 22 999 0000
Fax +41 22 999 0002
www.iucn.org